SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le 15 décembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, BESSAGNET, DAVID, ELISSALDE, GUSTAVE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

Madame MONNEREAU donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2014, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur VALLARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts du Syndicat de Voirie
- Décisions budgétaires modificatives
- Autorisation de mandatement sur la section d'investissement
- Autorisation de transmission dématérialisée des actes à la Préfecture
- Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel
- > Autorisation de recrutement d'agents vacataires pour l'Accueil de Loisirs
- Convention avec les associations pour la mise à disposition de leur personnel
- > Renouvellement de postes
- Rapport 2013 du SITROM
- Rapport 2013 du Syndicat des Eaux sur le prix et la qualité du service de l'eau
- Approbation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- Questions diverses

1/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point est supprimé de l'ordre du jour à la demande du Syndicat, d'autres modifications devant intervenir ultérieurement.

2/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes:

- Au budget communal : chapitre 012, un virement de crédit de 1 500 € du compte 6288 (Autre services extérieurs) au compte 6475 (Médecine du travail)
- Au budget assainissement : A la demande de la trésorerie pour le paiement en section d'exploitation de la facture d'extraction des boues d'un montant de 32 926 € : inscription de nouveaux crédits soit 30 000€ en dépenses au compte 615 (entretien et réparations) et en recettes au compte 70613 (participation pour assainissement collectif).

Accord à l'unanimité

3/ AUTORISATION DE MANDATEMENT SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Préalablement au vote du Budget Primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en 2014, à savoir :

Budget communal:

Chapitre 21 : 55 000 € Chapitre 23 : 71 975 € Chapitre 45 : 50 000 €

Budget de l'assainissement :

Chapitre 21 : 39 481,24 € Chapitre 23 : 83 350 €

Le Conseil Municipal donne son accord

4/ AUTORISATION DE TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES A LA PREFECTURE

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, le programme ACTES (Aide au Contrôle de LégaliTé dÉmatérialiSé), nous permettrait de transmettre de manière dématérialisée des actes à la préfecture.

Ce dispositif permettra de gagner du temps, d'éviter le déplacement d'une personne à la préfecture et de diminuer le coût des transmissions.

Ce service nécessite de faire appel à un tiers de télétransmission. Le choix s'est porté sur la société "BERGER LEVRAUT". Le coût de mise en service est de 400 €. Une convention doit être signée entre l'état etla commune.

Accord à l'unanimité pour l'adhésion à ce service

5/ ADHESION AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE) POUR LE PERSONNEL

La loi 2007-209 du 19 février 2007 dans son article 71, prévoit que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes. Les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. Elles déterminent librement le périmètre et le mode de gestion, ainsi que le montant des dépenses afférentes.

Actuellement l'association du personnel municipal (subventionnée par le budget communal) verse à ses agents un chèque pour certains évènements familiaux (mariage, naissance, noël...)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel Territorial) qui offre aux agents des prestations d'action sociale plus larges. Tous les salariés sont concernés (titulaires, non-titulaires, contrats de droit privé).

D'après une simulation pour l'année 2013, le coût théorique pour la commune aurait été de 145,09 € par agent. Mais la cotisation minimum au CNAS étant de 194,25 € par agent, le coût serait d'environ 6 000 € par an.

L'adhésion au CNAS nécessite la désignation de 2 correspondants, un pour le collège des élus et un pour celui des salariés. M. MAZEAU propose Mme CHÊNE pour le premier collège et Mme JIMENEZ pour le second.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

<u>6/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES</u> POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Dans le cadre du fonctionnement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), nous devons recourir à des intervenants extérieurs rémunérés à la vacation, à savoir:

Un intervenant pour le Hip-Hop coût 25 €/H
 Un intervenant pour le montage de films coût 18 €/H
 Un professeur de musique coût 25 €/H

Accord à l'unanimité

7/ CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LEUR PERSONNEL

Pour animer des TAP, certaines associations ont accepté de mettre à disposition leur personnel. La commune remboursera l'association qui rémunèrera directement les intervenants.

Le coût pour la commune est d'environ 1 000 € pour l'année et pour l'ensemble des TAP.

Il s'agit des associations suivantes : le Net's Basket Club, la Gymnastique, le Tennis de Table et une association toulousaine de théâtre « La Compagnie Modula Medulla ».

Une convention doit être signée entre les deux parties.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ces conventions

8/ RENOUVELLEMENT DE POSTES

Renouvellement de trois postes d'Adjoints d'Animation pour l'Accueil de Loisirs pour un an.

Les agents seront recrutés en fonction des besoins et seront rémunérés au nombre d'heures effectuées.

Accord du Conseil Municipal

9/ RAPPORT 2013 DU SITROM

Monsieur le Maire présente les principaux éléments du rapport. Le SITROM regroupe toujours 7 communes représentant 19 625 habitants en 2013, soit 2,15% de plus qu'en 2012.

Les ordures ménagères collectées ont augmenté de 2,36 % alors qu'elles avaient baissé en 2012. Ont également augmenté, les collectes de verre +5,51 %, des recyclables +2,48 %, des déchets verts +11,17 %.

La valorisation des recyclables a rapporté 58 568 €

La distribution de composteurs s'est poursuivie. 2 504 composteurs et bio-seaux de jardin sont installés sur le territoire du syndicat soit 35,48 % de foyers équipés dont 339 pour St Geniès soit 38,92 % de foyers équipés.

10/ RAPPORT 2013 DU SYNDICAT DES EAUX SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur DAVID présente un résumé du rapport. Les huit communes qui composent le syndicat réunissent 8433 abonnés.

En 2013, 6 728 847 m³ d'eau ont été prélevés à l'usine de Lacourtensourt soit 10 % de moins qu'en 2012.

Le volume d'eau vendue par le syndicat est de 1 145 423 m3.

67 branchements plomb ont été supprimés. Il en reste environ 600 dans tout le territoire du syndicat.

La facture d'eau d'un usager consommant 120 m³ à l'année s'est élevée au 1^{er} janvier 2014 à 197,92 € contre 196,40 € au ^{qr} janvier 2013.

11/ APPROBATION DU PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Mme GENAILLE et M. RUBIO font le point sur le PCS de la Commune.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Ce document précise l'organisation du poste de commandement, de la communication et des moyens logistiques en cas de risque avéré. Il intègre aussi le DICRIM, (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), qui a pour objectif d'informer préventivement les habitants de la commune sur les risques potentiels de la commune et la conduite à tenir en cas d'événement majeur. Le DICRIM fera l'objet d'une mise en page adaptée à sa diffusion dans les foyers et

Pour notre commune, les risques identifiés sont les risques liés aux phénomènes météorologiques, aux mouvements de terrain liés à la sècheresse.

Mme GENAILLE rappelle que dans le cadre de notre PCS, chaque élu a une mission au niveau communal et qu'il doit la connaître. Le PCS est disponible pour les élus sur l'intranet.

Le PCS est approuvé à l'unanimité.

Un arrêté municipal sera intégré dans le PCS avant mise à disposition à la préfecture. C'est M. RUBIO qui sera chargé de ses révisions ultérieures.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Projet sportif

à l'affichage.

M. VALLARD informe les élus que la FNSI (Fédération Nationale de Sports à Inertie) par l'intermédiaire de M. STAWOSKI, habitant de St Loup Cammas, a contacté la Mairie pour organiser une course officielle de "Caisses à savon" dans la côte à virages de St Geniès. Cet évènement pourrait rentrer dans le cadre du projet sportif inscrit dans notre programme. Une réunion est programmée début janvier avec les responsables de la FNSI afin qu'ils exposent les contraintes et les enjeux d'une telle organisation. La première difficulté est d'obtenir de la préfecture l'autorisation de fermer la RD 61 à toute circulation, pendant l'évènement.

Dossiers de la CCCB

Renouvellement du contrat enfant-jeunesse

■ Cinq places supplémentaires à la crèche de Montberon et cinq places supplémentaires à la crèche de Castelmaurou sont demandées

Zone d'activités intercommunale

- Problèmes liés à l'accès de la zone
- Problèmes liés à l'acquisition des terrains

Pays Tolosan

L'association du Pays Tolosan doit être transformée en PETR (Pole d'Equilibre Territoriaux et Ruraux)

L'adhésion au PETR TOLOSAN ne nécessite pas l'obligation de changer de SCOT.

Création de l'antenne d'urbanisme

Ce service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme se substituera à partir du 1er juillet 2015 aux services de l'état. Il implique le recrutement de 2 personnes.

<u>Téléthon</u>

Le repas organisé à St Loup Cammas au profit du téléthon a permis de récolter entre 3 500 et 4 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.